

Chères citoyennes, chers citoyens,

Le 27 janvier dernier, une page importante de l'histoire de Saint-Édouard s'est tournée : un vestige précieux de notre passé n'est plus.

Le bâtiment patrimonial, qui abritait le salon funéraire Serre & Finnegan depuis plus de 40 ans et dont la construction remonte aux années 1850, a été complètement ravagé par les flammes.

Le conseil municipal et l'ensemble de la municipalité de Saint-Édouard tiennent à exprimer leur plus sincère soutien à toutes les personnes touchées, de près ou de loin, par cet événement. Nous avons rapidement communiqué avec les personnes directement concernées afin de leur offrir notre appui en cette période éprouvante. La perte est immense et nous leur souhaitons beaucoup de courage pour la suite.



Crédit photo : Livre Saint-Édouard de-Napierville 1833-2008

Je tiens à rassurer la population : aucune personne n'a été blessée et le résident du logement est sain et sauf. Les pompiers ont également réussi à récupérer les urnes conservées à l'intérieur du bâtiment, ce qui représente une grande consolation pour les familles touchées. Grâce à leur travail acharné, tous les bâtiments adjacents ont pu être protégés.

Je souhaite souligner la rapidité d'intervention, le professionnalisme et le dévouement exemplaires des pompiers du nouveau regroupement de la **MRC des Jardins-de-Napierville**. Nous remercions également les services incendie des **Grandes-Seigneuries**, de **Saint-Jacques-le-Mineur**, de **Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix/Lacolle**, de **Saint-Urbain-Premier**, de **Saint-Philippe** et de **Châteauguay**, venus en renfort pour combattre les flammes.

Nos remerciements s'adressent aussi à **Hydro-Québec**, à la **Sûreté du Québec**, au **MTMD**, à l'**UCMU**, à **Excavations M. Potvin**, à **Perron & Fils**, aux services ambulanciers, à **Transport Éric Huberdeau**, ainsi qu'aux équipes des travaux publics de **Sherrington** et de **Saint-Michel** pour leur indispensable et précieuse collaboration tout au long de l'intervention.

Je tiens également à remercier chaleureusement les employés municipaux de Saint-Édouard, qui ont assuré le soutien logistique, la sécurité des pompiers et celle des citoyens, notamment en ouvrant le centre communautaire pour accueillir les personnes dans le besoin. Une mention spéciale revient à nos travaux publics, qui ont procédé au nettoyage rapide des rues afin d'assurer une circulation sécuritaire, à la suite de l'intervention.

Présent à Saint-Édouard depuis plus de 175 ans, ce bâtiment a connu de nombreuses vies : de magasin général à salon funéraire, il a été témoin de moments marquants de notre histoire collective. Il portait encore, jusqu'à récemment, les traces précieuses de notre patrimoine. Plusieurs d'entre vous y associent des souvenirs indélébiles et des moments empreints d'émotion. C'est pourquoi nous sommes tous touchés, de près ou de loin, par ce triste événement.



Crédit photo : Livre Saint-Édouard de-Napierville 1833-2008

Il est encore trop tôt pour déterminer ce qu'il adviendra de ce site, mais soyez assurés que la Municipalité sera présente et engagée pour accompagner les projets à venir.

En terminant, j'invite tous les citoyens à s'inscrire aux alertes municipales afin d'être informés rapidement des informations importantes ou urgentes qui vous touchent.

*Alexandre Bastien*

Maire



**INSCRIVEZ-VOUS !**  
**saintedouard.ca**  
**450-454-6333**



**ALERTES ET NOTIFICATIONS DE MASSE**



par  
**CITAM**

**SOYEZ JOIGNABLE RAPIDEMENT PAR VOTRE MUNICIPALITÉ EN CAS D'ALERTE**

Alertes et communications paramétrables selon vos préférences



## Échéances des versements de taxes

Les comptes de taxes ont été expédiés. Les dates fixées pour les versements, telles que spécifiées dans le règlement de taxation R-2025-363 qui a été adopté lors de la séance du 3 février 2026, sont les suivantes :

- ⇒ **1<sup>er</sup> versement : 12 mars 2026**
- ⇒ **2<sup>e</sup> versement : 7 mai 2026**
- ⇒ **3<sup>e</sup> versement : 9 juillet 2026**
- ⇒ **4<sup>e</sup> versement : 10 septembre 2026**

Ajoutez-les à votre calendrier pour éviter des paiements d'intérêts !

## Modes de paiement :

### Par la poste ou en personne

Vous pouvez payer par chèque, par chèques postdatés, par débit ou comptant

### Institutions

1. Au comptoir et au guichet de la plupart des institutions financières
2. Par mode électronique via votre institution financière. Certaines institutions utilisent le nom de fournisseur suivant : Municipalité Paroisse de Saint-Édouard (Napierville) - Taxes (QC)

## Rencontre FQM - Évaluation

Une rencontre avec l'évaluateur est prévue le **12 mars à 18 h** au centre communautaire afin de discuter du nouveau rôle triennal d'évaluation.

Cette séance permettra d'expliquer les principaux changements, de répondre aux questions des citoyens et de présenter les impacts possibles sur la taxation municipale.

## MUNICIPALITÉ

405C, montée Lussier  
Saint-Édouard J0L 1Y0

Téléphone : 450 454-6333

[info@saintedouard.ca](mailto:info@saintedouard.ca)

### Horaire :

Lundi au jeudi

8 h 30 à 12 h - 13 h à 17 h

### Fermeture des bureaux

Jeudi 2 avril 2026

Lundi 6 avril 2026

Lundi 18 mai 2026

### Prochaines séances du conseil

10 mars à 20 h

7 avril à 20 h

5 mai à 20 h

Les séances sont enregistrées et sont disponibles le lendemain sur la chaîne YouTube et sur notre site Internet.

Nous vous rappelons que tous les propriétaires de chiens doivent obtenir une licence annuelle pour leur animal, au coût de 10 \$ auprès de la SPCA Roussillon. En cas de non-respect de cette obligation, des sanctions peuvent être appliquées. Nous vous remercions de votre coopération.

Pour joindre la SPCA : <https://spcaroussillon.com/licence-municipale/>

Courriel : [licence@spcaroussillon.com](mailto:licence@spcaroussillon.com)

Téléphone : 438 800-4156



### Changement d'heure

Dans la nuit du samedi 7 mars au dimanche 8 mars 2026.

N'oubliez pas d'avancer vos montres d'une heure !



## RECHERCHE DE BÉNÉVOLES

Tu as quelques heures à offrir chaque semaine ou seulement à l'occasion?  
Tu souhaites rejoindre une équipe dynamique qui contribue réellement à la communauté?

Viens nous rencontrer ou contacte-nous!

Périodes de tri :

Jeudi : 13 h à 16 h

Vendredi : 14 h à 17 h et 18 h à 21 h

Samedi : 10 h à 13 h

450 272-7627

[lasuitedeschoses@hotmail.com](mailto:lasuitedeschoses@hotmail.com)



## Activités - Club FADOQ St-Édouard

### Danse sociale en ligne

Professeur de danse sociale  
Yves Bouchard

#### Horaire 2026

Février 13-20

Mars 6-13-20

Avril 3-10-17

Mai 1-8-15-22

Juin 5-12-19

Argent comptant,  
sur place

19 h à 20 h - 10 \$

19 h à 21 h - 15 \$



AU CENTRE COMMUNAUTAIRE

## VENDREDI FOU FOU

Jeux libres - Parties de cartes -  
Jeux de société et plus...

GRATUIT  
+ de 50 ans

#### HORAIRE 2026

À 19 H

27 Février

27 Mars

24 Avril

29 Mai

26 Juin

Un moment de plaisir  
garanti,  
c'est un rendez-vous à  
ne pas manquer!



## Travaux publics

Il est **interdit de souffler** ou de pousser la neige des propriétés privées sur les trottoirs, dans les fossés ou dans la rue, car cela nuit à la sécurité des piétons et entrave les opérations de déneigement municipal. Cette consigne s'applique tant aux propriétaires qu'aux entrepreneurs.



**TOILETTE ET LAVABO NE SONT PAS UNE POUBELLE**

|                                                                                                                                                             |                                                                                                                            |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>PRODUITS D'HYGIÈNE PERSONNELLE</b><br>lingettes, cotons-tiges, protections périodiques, fil dentaire, préservatifs, lentilles de contact, masques etc... | <br>JETER DANS LA POUBELLE EN SAC FERMÉ   |
| <b>PRODUITS MÉNAGERS SOLIDES</b><br>essuie-tout, litière, mousse du filtre de la sècheuse, etc...                                                           | <br>JETER DANS LA POUBELLE EN SAC FERMÉ   |
| <b>PRODUITS LIQUIDES</b><br>huile de vidange de voiture, huile de friture, produits toxiques et polluants, hydrocarbures, vernis à ongle, etc...            | <br>À STOCKER ET APPORTER À L'ÉCARTINE    |
| <b>MÉDICAMENTS</b>                                                                                                                                          | <br>À RAPPORTER EN PHARMACIE              |
| <b>TRAVAUX ET JARDINAGE</b><br>insecticides, pesticides, désherbants, peinture, ciment, solvants, produits chimiques, etc...                                | <br>À STOCKER ET APPORTER À L'ÉCARTINE  |
| <b>AUTRES</b><br>mégots de cigarettes, gomme à mâcher, cheveux, poissons rouges ou autre petit animal, nourriture, etc...                                   | <br>JETER DANS LA POUBELLE EN SAC FERMÉ |

### Usine d'épuration

Les installations de traitement des eaux usées souffrent de la présence de lingettes et autres objets solides, qui viennent encombrer les réseaux et peuvent gêner le bon fonctionnement de la station.

Résultat ? Des coûts supplémentaires (plus de main-d'œuvre, d'électricité, de réparations...) qui viennent gonfler les tarifs d'entretien du réseau sur vos factures annuelles !

Nous rappelons qu'il est **INTERDIT** de jeter des lingettes dans les toilettes ou les éviers.

Merci de transmettre le message à l'ensemble des membres de votre foyer.

### Avis aux citoyens - Branches d'arbres

La Municipalité rappelle que l'entretien des arbres situés sur votre propriété, incluant les branches qui empiètent dans l'emprise municipale, est sous votre responsabilité. Des branches trop basses peuvent nuire à la circulation et compromettre la sécurité publique.

Nous vous invitons donc à émonder vos arbres régulièrement afin d'éviter toute situation dangereuse.

Si une intervention urgente devait être effectuée par la Municipalité, il est possible que la coupe réalisée ne corresponde pas à vos préférences esthétiques.

Merci de votre collaboration à maintenir un environnement sécuritaire pour tous.

## Service de sécurité incendie de la MRC des Jardins-de-Napierville

### Permis de brûlage – Information

Pour obtenir un permis de brûlage, veuillez remplir le formulaire disponible sur notre site Internet au : <https://www.saintedouard.ca/services/aux-citoyens/service-et-prevention-incendie#permis-de-brulage> ou présentez-vous à la réception de la Municipalité.

Merci de votre collaboration afin de maintenir un environnement sécuritaire pour toute la communauté.



## MON BAC DANS MA COUR !

Les bacs de matières résiduelles (déchets, récupération et compostage) ne doivent pas être placés dans la rue, surtout lors d'une tempête de neige. Il faut les placer dans la cour de la propriété avec un dégagement de 60 cm autour du bac. En effet, les bacs dans la rue compliquent les opérations de déneigement et la déneigeuse risque de les frapper et de les endommager.

Merci de votre collaboration !



## Collectes à venir

| FÉVRIER                                                |    |   |    |   |    |    | MARS |    |    |    |    |   |    | AVRIL |    |    |    |   |   |   |    |    |    |
|--------------------------------------------------------|----|---|----|---|----|----|------|----|----|----|----|---|----|-------|----|----|----|---|---|---|----|----|----|
| D                                                      | L  | M | M  | J | V  | S  | D    | L  | M  | M  | J  | V | S  | D     | L  | M  | M  | J | V | S |    |    |    |
| 1                                                      | 2  | 3 | 4  | R | 5  | 6  | 7    | 1  | 2  | 3  | 4  | R | 5  | 6     | 7  |    |    | 1 | 2 | 3 | 4  |    |    |
| 8                                                      | 9  | C |    | D | 12 | 13 | 14   | 8  | 9  | C  |    | D | 12 | 13    | 14 | 5  | 6  | C |   | D | 9  | 10 | 11 |
| 15                                                     | 16 |   | 17 | R | 19 | 20 | 21   | 15 | 16 |    | 17 | R | 19 | 20    | 21 | 12 | 13 | C |   | R | 16 | 17 | 18 |
| 22                                                     | 23 | C |    | D | 26 | 27 | 28   | 22 | 23 | C  |    | D | 26 | 27    | 28 | 19 | 20 | C |   | D | 23 | 24 | 25 |
|                                                        |    |   |    |   |    |    |      | 29 | 30 | C* |    |   |    |       |    | 26 | 27 | C |   | R | 30 |    |    |
| C* BRUN'O : Collecte chaque semaine jusqu'en novembre. |    |   |    |   |    |    |      |    |    |    |    |   |    |       |    |    |    |   |   |   |    |    |    |

C\* BRUN'O : Collecte chaque semaine jusqu'en novembre.

BOÎTE DISPONIBLE POUR DÉPÔT DE PILES ET BATTERIES  
À L'HÔTEL DE VILLE

RecyclezVosBatteries.ca



**PILES ET BATTERIES ACCEPTÉES**

Piles et batteries sèches rechargeables et à usage unique (5 kg ou moins)



C et D



AA et AAA



Type bouton



9V



Grandes rechargeables

## Des projets ce printemps ? Pensez au permis !

Avant d'entreprendre des travaux comme une terrasse, un agrandissement ou des rénovations, assurez-vous de respecter la réglementation municipale en obtenant votre **permis d'urbanisme**.

### Pourquoi est-il important d'obtenir un permis ?

L'émission d'un permis permet de s'assurer que les travaux respectent les règlements municipaux en vigueur et contribue au maintien d'un milieu de vie harmonieux et sécuritaire.

### Comment faire une demande ?

La procédure est simple et accessible à tous.

Vous pouvez obtenir les renseignements nécessaires et déposer votre demande :

- en ligne au [www.saintedouard.ca/services/urbanisme/demande-de-permis](http://www.saintedouard.ca/services/urbanisme/demande-de-permis)
- en vous présentant à l'hôtel de ville

Le personnel municipal est disponible pour vous accompagner dans votre démarche et répondre à vos questions.

**Important :** Prévoir un maximum de 40 jours pour le traitement d'une demande de permis.



## Abri temporaire

Les abris d'auto temporaires, également appelés abris Tempo, sont permis jusqu'au **15 avril 2026**. Au-delà de cette date, ils doivent être entièrement démontés.



**RAPPEL ! VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES**

obligatoire tous les 2 ans

Transmettre la preuve de vidange à la Municipalité.

## Loisirs et culture

**La butte à glisser est ouverte !** Nous vous invitons à profiter pleinement de notre butte à glisser. Pour que le plaisir soit au rendez-vous tout l'hiver, nous encourageons petits et grands à respecter les consignes de sécurité affichées sur le site. Comme la saison est très favorable à la glisse, venez vous amuser en famille ou entre amis et profiter pleinement des joies de l'hiver !



19 rue Derome



**Fonctionnement des lumières de la patinoire :** Pour allumer les lumières de la patinoire, rendez-vous sur le côté du chalet des Loisirs ; l'interrupteur se trouve à proximité de la fontaine d'eau. Choisissez le temps d'utilisation selon vos besoins. Les lumières s'éteindront automatiquement après le délai sélectionné. Veuillez noter que l'heure de fermeture du chalet est à 22 h, tous les jours.



## Bibliothèque Saint-Édouard

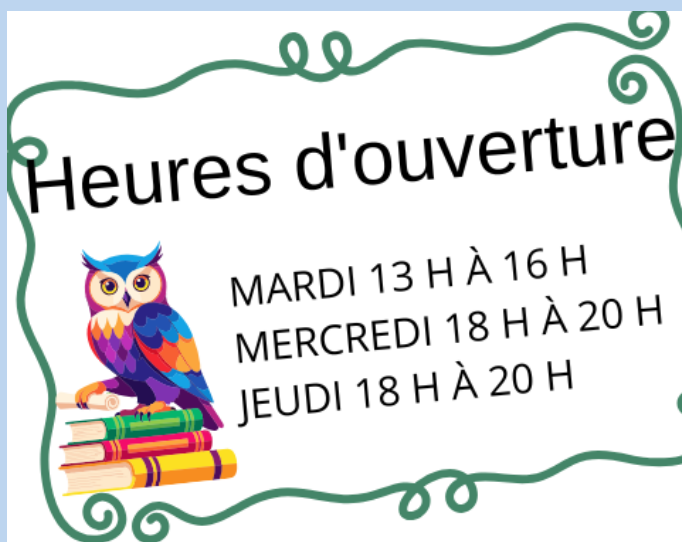
405B, montée Lussier  
Saint-Édouard J0L 1Y0

450 454-6333, poste 26

[biblio@saintedouard.ca](mailto:biblio@saintedouard.ca)

Abonnement gratuit aux résidents de Saint-Édouard

**BIBLIOTHÈQUE  
SANS FRAIS  
DE RETARD**



**ÉCHANGE DE LIVRES :** 4 février 2026

**BIBLIO-JEUX 0-12 ANS / PRÊT DE JEUX DE SOCIÉTÉ ET DE CASSE-TÊTES :**

Venez profiter de notre belle sélection de jeux. La durée du prêt est de deux (2) semaines.

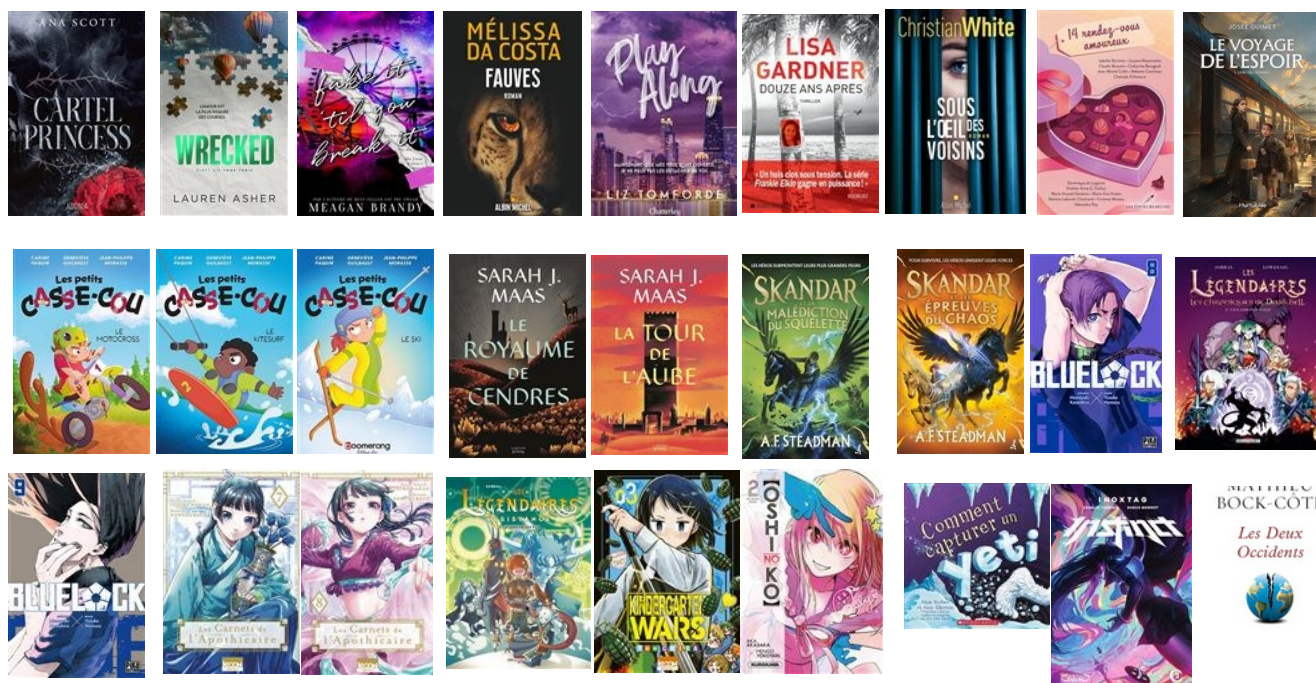


**CARTE MUSÉE :**

Cette carte permet à une famille composée de deux (2) adultes et deux (2) enfants de visiter gratuitement un des musées participants. Plus d'informations à la bibliothèque ou sur le site [reseaubibliomonteregie.qc.ca](http://reseaubibliomonteregie.qc.ca)

**NOUVEAUTÉS !** Chaque mois, plusieurs livres sont sélectionnés pour vous.

Si vous avez des demandes, n'hésitez pas à nous les communiquer.



# CAMP DE JOUR ESTIVAL 2026

Après analyse, le conseil municipal confirme que **la mise en place d'un camp de jour à Saint-Édouard n'est pas viable pour le moment**. Les données recueillies, tant dans les sondages menés auprès des citoyens que dans les inscriptions admissibles à l'aide financière en 2025, démontrent qu'un camp local n'atteindrait pas la participation nécessaire. Les projections indiquent entre **8 et 20 enfants, de 4 à 12 ans, par semaine**, un nombre insuffisant pour assurer un service de qualité, tant sur le plan du financement que de l'animation.

Ce faible volume d'inscriptions entraînerait également **des coûts d'opération très élevés**, ce qui se traduirait par des frais d'inscription nettement supérieurs à ceux demandés dans les municipalités voisines. Le conseil ne juge pas responsable d'imposer de tels coûts aux citoyens.

Grâce à l'**entente intermunicipale** conclue avec la Municipalité de Saint-Michel, les enfants de Saint-Édouard pourront toutefois profiter du **camp de jour de Saint-Michel pour l'été 2026**, et ce, **au même tarif que les résidents de Saint-Michel**. À noter que l'entente n'inclut pas les frais de garde.

Les familles peuvent également inscrire leur enfant à **tout autre camp de jour reconnu** acceptant les non-résidents. Une demande d'aide financière pourra alors être soumise à la Municipalité. L'aide est fixée à **25 \$ par semaine** (semaine complète de 5 jours), jusqu'à un **maximum de 150 \$ par année**, par enfant résidant à Saint-Édouard.

*L'aide n'est pas applicable aux frais de garde.*

Tous les détails seront disponibles sur le site Internet de la Municipalité : **[www.saintedouard.ca](http://www.saintedouard.ca)**

## **Informations importantes pour le Camp de jour de Saint-Michel**

- Le camp de jour s'adresse aux enfants de **4 à 12 ans** (prématernelle à 6<sup>e</sup> année).

- Les **inscriptions ouvriront le 30 mars 2026 à 8 h** pour les municipalités ayant une entente intermunicipale, incluant Saint-Édouard.
- Toutes les inscriptions doivent obligatoirement se faire en ligne via la plateforme **Qidigo** de Saint-Michel, une ouverture de compte Qidigo préalable est fortement suggéré.
- La tenue du camp de jour régulier et du service de garde est prévue du 25 juin au 14 août. Nous vous tiendrons informés vers la mi-juillet pour la tenue ou non de la 9<sup>ème</sup> semaine couvrant la période du 17 au 21 août.

Pour consulter les détails du camp et accéder au portail d'inscription : <https://municipalite-saint-michel.ca/loisirs-et-cultures/camp-de-jour/>

### **Camp de jour Saint-Michel - PROGRAMME D'INTÉGRATION – demandes d'accompagnement**

Vous considérez que votre enfant a besoin d'un soutien particulier pour vivre une expérience inclusive au camp de jour de Saint-Michel ? Le [Programme d'intégration des enfants ayant des besoins particuliers en camp de jour](#) est spécifiquement adressé pour votre enfant. Pour avoir droit à ce service, vous devez déposer une demande d'intégration en remplissant le formulaire d'évaluation des besoins de l'enfant (disponible dès le 1<sup>er</sup> février) et le retourner au plus tard le **25 février 2026** à [campdejour@mst-michel.ca](mailto:campdejour@mst-michel.ca).

Le dossier de chaque enfant sera évalué par un comité afin de déterminer son admissibilité au programme, ainsi que le type d'accompagnement requis. **Aucune demande ne sera acceptée après cette date. Les places sont limitées selon nos ressources disponibles.**

Pour toutes questions concernant le programme, veuillez communiquer avec le Service des loisirs de Saint-Michel au 450 454-4502, poste 105.

# la Relâche scolaire

**Dimanche 1<sup>er</sup> mars**

**Patinage libre**

**12 h à 14 h**

**Aréna de Saint-Rémi**



**Mardi 3 mars**

**Karaoké / Ping-pong /  
Mississippi**

**13 h à 15 h 30**

**Centre communautaire**



**Mercredi 4 mars**

**Atelier de savon**

**10 h**

**Bibliothèque**



**Dimanche 1<sup>er</sup> mars**

**Hockey libre**

**14 h à 16 h**

**Aréna de Saint-Rémi**



**Lundi 2 mars**

**Brico-Pixel-Diamant**

**10 h à 11 h 30**

**Bibliothèque**

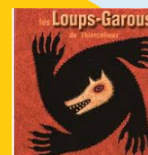


**Mercredi 4 mars**

**Jeux Loups-Garous**

**13 h**

**Bibliothèque**



**Jeudi 5 mars**

**Badminton / Pickleball**

**18 h à 20 h**

**Centre communautaire**



**Lundi 2 mars**

**Patin-Disco**

**13 h à 15 h 30**

**Autorisé : Patins à roulettes et  
trottinettes**

**Port du casque obligatoire**

**Centre communautaire**



**Samedi 7 mars**

**Soirée dansante / Patinage libre**

**17 h à 20 h - Pour tous**

**Aréna de Sherrington**

**(Location de patins sur place, au besoin)**

**Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés d'un adulte**



NOUVEAUTÉ

SAISON 2026



Début des inscriptions: 9 mars 2026 **dès 9 H 00**

Fin des inscriptions: 3 avril 2026

### Nouveauté cette année !

La Municipalité de Saint-Édouard est fière d'annoncer son intégration à la **Ligue de soccer de la frontière** pour la saison 2026.

### Informations importantes :

Pour la toute première fois, **les catégories U8 et U10** feront partie de la Ligue de la frontière. Pour ces deux niveaux, les inscriptions se dérouleront du **9 mars au 3 avril inclusivement**, sur la plateforme Qidigo de Saint-Édouard ou en personne à l'hôtel de ville pendant les heures d'ouverture.



<https://www.saintedouard.ca/loisirs-et-vie-collective/loisirs-et-sports/inscription-aux-loisirs>

**Début de la saison : 4 mai 2026**

**Mégaboom : 22 et 23 août 2026**

### Places limitées<sup>1</sup> disponibles et frais d'inscription :

- **U8 | né 2018 et 2019 — MARDI : 14 places — Coût : 85 \$<sup>2,3</sup>**
- **U10 | né 2016 et 2017 — MERCREDI : 13 places — Coût : 85 \$<sup>2,3</sup>**

<sup>1</sup> Priorité aux citoyens de Saint-Édouard

<sup>2</sup> Prévoir un dépôt de 45 \$ pour le chandail d'équipe, ce dépôt pourra être remis en argent ou par chèque le jour de la remise des uniformes.

<sup>3</sup> Des frais supplémentaires de 20 % sont à prévoir pour les non-résidents.

Les joueurs pourront s'inscrire à la **liste d'attente** une fois que toutes les places disponibles auront été comblées. Les inscriptions fonctionneront selon le principe du **premier arrivé, premier servi**.

Les équipements suivants sont obligatoires : bas noirs, shorts noirs, protège-tibias et chaussures de soccer à crampons.

### Autres catégories :

**U4 | né 2022 et 2023**

**U6 | né 2020 et 2021**

Comme par les années passées, les catégories U4 et U6 joueront un soccer communautaire à Saint-Édouard uniquement. Les inscriptions s'effectueront en avril, plus d'informations à venir.



Bienvenue à tous  
**GRATUIT**

# PRÉVENIR LA FRAUDE ÇA DÉBUTE AVEC VOUS !



Formatrice : Sergente Éliça Cliche  
Date : Mardi 24 mars 18 h 30  
Lieu : Centre communautaire de Saint-Édouard  
405C, montée Lussier



B I N G O

SPÉCIAL INTERGÉNÉRATIONNEL  
À LA BIBLIOTHÈQUE

26 MARS - 18 H

PLUSIEURS PRIX DE PARTICIPATION

AUCUNE RÉSERVATION NÉCESSAIRE

EN ASSOCIATION AVEC



## Dimanche 29 mars Chasse aux cocos entre 10 h et 12 h

- Apportez votre panier pour la chasse
- Rendez-vous au chalet des Loisirs

5 œufs par enfant - Quantités limitées

Pour les citoyens de Saint-Édouard de moins de 12 ans accompagnés d'un adulte





BILLETTS EN VENTE SUR QIDIGO ET À LA MUNICIPALITÉ (COMPTANT ET DÉBIT)

|                                                                |       |
|----------------------------------------------------------------|-------|
| Première rangée (Ringside)                                     | 35 \$ |
| Deuxième rangée                                                | 30 \$ |
| Admission générale                                             | 25 \$ |
| Forfait spécial groupe – 10 billets et plus Admission générale | 20 \$ |

# CONCOURS

**ACHETEZ UNE PAIRE DE BILLETS AVANT LE 2 MARS** ET **REMPOREZ UNE PAIRE DE BILLETS 1<sup>ÈRE</sup> RANGÉE POUR 2 X PLUS DE PLAISIR**




»»»

À mettre à votre agenda !

**Samedi 9 mai**

**8 h à 12 h**



Quantité limitée,  
FAITES-VITE!



**MAI mois de l'arbre et des forêts**

**DISTRIBUTION D'ARBRES**

VIVACE-DONNER-PARTAGER



**SAINT-ÉDOUARD**

**8 AOÛT**

EN

*fête*

